



"LA MAIN DANS LA MAIN" : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 299 - Octobre 2012 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin 5000 Namur

P705187

# JOURNÉE MONDIALE DU REFUS DE LA MISÈRE, 17 OCTOBRE 2012

**Le droit au logement : simplement s'abriter ou habiter durablement quelque part ?**



Un moment particulièrement fort et symbolique : une centaine de militants de divers mouvements rassemblés au Parlement wallon pour le refus de la misère par le droit à un logement de qualité pour tous. Ils étaient là, venus de divers coins de Wallonie, et même plus, de Virton à Bruxelles, invités par LST et ATD Quart Monde, pour un temps impressionnant de dialogue, enraciné dans le combat de ceux qui résistent au quotidien à la grande pauvreté.

Dialogue entre associations à travers trois ateliers, et puis dialogue avec les représentants élus du peuple, autour de la dalle commémorative dans la verrière du Parlement.

Il faisait beau, ce jour là ; demain ne serait plus pareil... L'expérience de résistance quotidienne des plus pauvres ouvre une perspective nouvelle dans l'évaluation, l'analyse et les projets du monde à construire. C'est un regard différent, mais incontournable dans une démocratie, qui entre dans les lieux de décision.

L'équipe d'Andenne

**N° 300**

**SOMMAIRE**



**L • S • T**

**LUTTES  
SOLIDARITÉS  
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur

Tél. : 081 / 22 15 12

Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387

**Bureau de dépôt :  
5000 NAMUR MAIL  
P 705187**

**Prix : 1 Euro  
Mensuel n° 300  
Novembre 2012**

Ed. resp. : Andrée Defaux  
64, rue Pépin 5000 Namur

- **Fédération** **2**
  - Prendre la parole
- **Fédération** **3**
  - Autour de la dalle
- **Fédération** **4/5**
  - Ce qu'ils en disent
- **Nos droits** **6**
  - La dégressivité des allocations de chômage
- **Hors cadre** **7**
  - la mosaïque
- **Ça se passe**
- **Petites nouvelles** **8**

**EDITORIAL**

## FEDERATION

# LE 17 OCTOBRE, LES PLUS PAUVRES PRENNENT LA PAROLE

## *Le droit au logement : simplement s'abriter ou habiter durablement quelque part ?*

Les plus pauvres témoignent de leur vécu devant des représentants de la société civile, engagés par rapport à la problématique de l'habitat durable. Voici quelques témoignages repris dans les ateliers.

### ATELIER 1. LES LOGEMENTS EN RÉSISTANCE À LA MISÈRE

Nous parlons du plan « habitat permanent » : habiter en caravane dans des campings, dans les domaines, comment cela se vit-il ?

Quels en sont les enjeux? Nous échangeons autour de l'adresse de référence et du statut de cohabitant, dans quelle mesure ils sont un frein à la solidarité pour les personnes les plus pauvres? Nous parlons d'autres logements en résistance à la misère.

J'habite le domaine « du Bois de Lens ». On habite dans le domaine et on ne connaît pas les moyens de locomotion pour venir au domaine et on doit aller chercher de l'eau avec des bidons à des km... Le syndic, c'est à peine s'il met le pied dans le domaine. Il y a un manque de respect total. On vous salue de la main et on vous laisse en plan. Mon chalet est reconnu insalubre et on ne peut compter sur personne que sur soi-même.

Notre domaine, c'est le « Domaine du trou du cul du monde », c'est comme ça qu'on le nomme. On est considéré comme les rebus de la société.

On a des problèmes d'eau et on n'a qu'une source et personne ne regarde à l'eau (on remplit les piscines) et le courant c'est la même chose. On ne peut avoir de l'eau que de 8h30 à 12h. Plus après. Idem pour l'électricité. On doit attendre qu'Electrabel vienne réparer. Le syndic en profite et il se prend des vacances sur le dos des autres...

### ATELIER 2. LES LÉGISLATIONS EN FAVEUR D'UN HABITAT DE QUALITÉ

Regarder au-delà des normes de qualité énergétique du bâtiment : quand les normes deviennent des outils de « chasse aux pauvres ». Focus sur les ADEL, compteurs à carte...

Un père de famille (6 enfants) de LST retrace la recherche de sa famille d'un logement convenable depuis 20 ans ! Le seul logement où ils ont été bien était un



chalet dont ils avaient pu devenir propriétaires, dans un domaine résidentiel. Mais la commune a exigé que des travaux soient faits (conduite d'eau), dont les frais étaient à répartir entre tous les propriétaires et ils ont dû partir parce qu'ils ne pouvaient pas payer.

Leur chalet a été vendu pour 1 franc symbolique ! Ils ont trouvé à se reloger au-dessus d'une pompe à essence. Il y a eu une inspection de la police et des ADEL qui a accepté le dossier. Ils ont eu de l'argent pour s'installer et payer le loyer. Après 7 mois, ils ont reçu une lettre : l'administration avait fait une erreur (il semble que la commune ait transmis un avis d'insalubrité) et ils n'avaient pas droit aux

ADEL. Ils devaient rembourser. Le huissier est venu, ils ont dû partir et se sont retrouvés dans une misère noire ; ils traînent cette dette jusque maintenant...

### ATELIER 3. LES GLISSEMENTS QUI S'OPÈRENT DANS LE LOGEMENT PUBLIC

Qu'est ce que cela signifie réellement? Nous dialoguons autour des questions de privatisation, de mixité sociale, des AIS, du contrôle des loyers, de fiscalité immobilière et d'autres dimensions liées au droit « d'habiter » la terre.

Je vis dans un logement social depuis 3 ans. D'abord dans un studio, puis avec un enfant, j'ai fait une demande de transfert. J'ai vécu d'abord dans un studio social puis dans une maison 3 chambres.

Chez nous à Charleroi, on paie 20 % de nos revenus, plus les charges : espaces verts, pas d'ascenseurs ni d'escaliers, on n'est pas dans un building. Comme on a une maison on paie nous même eau, électricité, gaz donc on maîtrise. Je pense que le logement social est vraiment important pour nous... pour le moment je ne pourrais pas me payer quelque chose dans le privé.

Même si ce n'est pas possible de tout payer dans le public... La part du loyer plus les charges mange la grosse part des revenus. Donc le social, c'est bien, mais...on mangerait bien des briques tous les deux mois...

Les témoignages et les débats qu'ils ont suscités ont largement tourné autour de mesures politiques qui ont l'intention d'améliorer la situation de logement mais qui pourtant peuvent enfermer, fragiliser davantage les plus pauvres. Ensuite, l'habitat que les plus pauvres trouvent, développés en résistance à la misère, entraînent souvent des sanctions via la cohabitation, par rapport aux lieux qui ne sont pas reconnus...

Fabien Lardinois

## FEDERATION

# AUTOUR DE LA DALLE

*Pour un temps de témoignage et d'échange*

### UN DEVOIR SACRÉ

La dalle placée dans la galerie du Parlement wallon depuis le 17 octobre 2007, est là pour nous rappeler la permanence du combat à mener contre la pauvreté et l'importance d'y associer comme acteurs, ceux et celles qui en sont victimes en premier lieu.

Il est dès lors de la plus haute importance de se le rappeler avec force une fois par année, à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère.

Parlementaires, élus communaux, différents acteurs de la société civile, militants des 4 coins de la Wallonie, ce 17 octobre, nous étions une centaine de personnes à nous rassembler pour ce temps de témoignage et d'échange.

Un moment symbolique au cœur du Parlement wallon, haut lieu de la démocratie, pour réaffirmer l'importance de tout mettre en oeuvre pour supprimer ce qui enferme tant de personnes dans des conditions de vie inhumaines et insoutenables.

**"S'unir pour faire respecter ces droits humains est un devoir sacré".**

### VERS UN DIALOGUE

Pour introduire la cérémonie, des militants ont pris la parole pour souligner l'importance de reconnaître les plus pauvres comme des membres de la société à part entière, de réels partenaires dans la construction d'un monde plus juste.

Ce partenariat ne peut exister que dans le dialogue. La démarche de dialogue, cette année sur "le droit d'habiter durablement quelque part" entamée lors des ateliers du matin avec d'autres membres de la société civile, devrait pouvoir se poursuivre avec les parlementaires qui se préoccupent de ces matières. Cette invitation à poursuivre le dialogue s'exprimait en ces mots:

" Que cette journée partagée soit une réelle nourriture pour chacun de nous, dans la construction d'une société qui prendra comme référence, les attentes de ceux et celles qui souffrent le plus de l'exploitation outrancière de l'humain et de la terre."

### UN HABITAT DURABLE

Nous avons ensuite entendu le témoignage d'un père de famille nombreuse, qui démontre avec force le combat permanent qu'ils ont dû mener pour pouvoir habiter quelque part de manière durable et en maintenant l'unité de la famille.

Ce témoignage insiste sur les nombreuses conséquences du fait d'être mal logé: au niveau de la famille, de la santé, des revenus, des complications d'ordre administratif... Et également sur les pièges que constituent certaines législations notamment en matière de normes de salubrité.

Voici un extrait de ce témoignage, qui a été intégralement diffusé dans le journal d'octobre.

*"Notre combat pour vivre en famille dans un logement décent a commencé il y a plus de 20 ans. J'en ai aujourd'hui 42, je suis père d'une famille de 6 enfants.*

*Durant toutes ces années, nous n'avons jamais pu vivre dans un logement décent, adapté à notre famille et à un prix abordable. Au contraire, au lieu d'aller vers un mieux, de construire notre chez nous, nous avons vécu de logement insalubre en taudis. En 20 ans, nous n'avons jamais vraiment pu poser nos valises quelque part et pouvoir dire "on est chez nous". Ce qui nous a fait tenir debout, ce sont nos enfants et la volonté de maintenir l'unité de la famille.*

*Ce combat, nous voulons qu'il soit reconnu, entendu et porteur de changement.*

*C'est ce message que nous voulons vous adresser en cette journée mondiale du refus de la misère."*

### LE PARLEMENT DE TOUS

Le Président du Parlement wallon, Patrick Dupriez a clôturé la cérémonie autour de la dalle en soulignant que le Parlement wallon, le cœur de la démocratie wallonne, doit être le Parlement de tous. Il a insisté sur le fait que les parlementaires n'ont pas assez l'occasion d'écouter la parole des personnes qui vivent la pauvreté et des associations qui les rassemblent.

D'où l'importance de cette cérémonie devant la dalle mais aussi de travaux qui peuvent se réaliser au sein du Parlement, en terme d'audition, de travail de réflexions sur les mécanismes qui produisent la pauvreté.

Voici un extrait de son intervention:

*"Nous devons apprendre que les personnes les plus pauvres et les associations qui les accompagnent, ont aussi beaucoup à nous apprendre. Parce que l'image que la société et les médias renvoient souvent des personnes les plus pauvres, c'est derrière ce mot horrible qui est le mot d'assistance."*

*Et derrière ce mot, il y a des gens qui luttent. Il y a des gens qui inventent tous les jours des solutions par rapport à des problèmes terribles vécu au quotidien. Cette créativité, cette résistance, cette force, elle doit nous inspirer en terme d'idée mais aussi en terme de dynamisme et de volonté d'agir pour un monde plus juste.*

*C'est ce à quoi nous travaillons et vous travaillez. J'espère qu'on pourra le faire ensemble. Merci de votre présence aujourd'hui dans ce Parlement."*

Les différents témoignages et interventions sont entièrement disponibles sur notre site [WWW.mouvement-lst.org](http://WWW.mouvement-lst.org).



Chantal Cornet

## FEDERATION

### CE QU'ILS EN DISENT



**Joëlle** : c'était une journée très intéressante.



**Veronica Cremasco** : Très sincèrement, merci à vous.

Chaque année, j'ai le même sentiment : heureusement qu'ils sont là, pour nous rappeler la réalité, une réalité, leur réalité ... Et je me jure alors de ne jamais la négliger dans mes actes qu'ils soient politiques ou non.

Mais, j'avoue, l'intensité du sentiment parfois diminue au cours de l'année. J'ai d'ailleurs honte de cela. ... Heureusement, vous revenez. Votre formule est la bonne : rien de tel que la rencontre. Surtout continuez. Votre message est essentiel.

**Delphine** : j'ai l'impression qu'on a été beaucoup plus écouté et entendu. C'était un lieu d'expression où il y avait des situations marquantes.

Les autres associations étaient là pour être à l'écoute de ce qui se disait et essayer de comprendre.

**Didier** : les militants se sont senti concernés et c'est important qu'ils puissent avoir une place à l'intérieur du Parlement.

D'autres sont venus nous rejoindre et on était tous sur la même longueur d'onde.

**FEDERATION**



Bonsoir Ã tous,

Comme militant de LST et animateur d'un atelier, je suis vraiment fier que des militants de LST aient pu partager leur expérience de vie en parlant dans un micro dans des salles devant d'autres personnes qui représentent des associations environnementales. et je suis également reconnaissant de l'échange respectueux qui a pu avoir lieu avec des représentants de ces associations.

Le moment convivial du repas partagé à midi fut aussi un moment fort, pas seulement au niveau nourriture mais aussi de contacts divers.

Nous n'avons jamais eu une parole pareille d'un président de Parlement et je pense que ça durera encore une année.

Bien sûr, il y a des choses à améliorer.

Ce qui me frappe aussi, ce sont les blogs TSE Luxembourg(1) et Associations 21(2).

Cette énergie collective investie a permis des choses.

Bien à vous.

**Fabien**

**Giovanni** : je ne suis pas intervenu mais tous les intervenants arrivaient à la même chose.

**Alain** : on a aussi parlé de la mise en danger du fait d'accueillir quelqu'un chez soi...

On a aussi abordé le sujet des abris de nuit...



(1) TSE Luxembourg : [www.tselux.be](http://www.tselux.be)  
 (2) Associations 21 : [www.association21.org](http://www.association21.org)

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,  
 LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU  
 CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE.**

## NOS DROITS

# LA DÉGRESSIVITÉ DES ALLOCATIONS DE CHÔMAGE

### *Qu'est-ce qui change pour les chefs de ménage, isolés et cohabitants ?*

A partir du 1er novembre 2012, les allocations de chômage subissent une dégressivité renforcée. Le montant des allocations sera plus rapidement abaissé, au travers de trois périodes successives, pour finir par atteindre un niveau plancher.

La réglementation distingue trois périodes : une première période de un an, suivie d'une deuxième période allant de 2 à 36 mois selon la situation du chômeur, puis une troisième période à durée indéterminée durant laquelle les allocations sont réduites à un forfait minimal.

Pendant la première période, les allocations seront plus élevées que le système actuel pendant les 6 premiers mois : 65% du salaire perdu plafonné à 2370,76€ pendant les 3 premiers mois et 60% du salaire perdu plafonné à 2370,76€ pendant les 3 mois suivants.

Pour la seconde partie de cette première année, les allocations seront identiques aux allocations actuelles : 60% du salaire perdu plafonné à 2209,59 €.

La deuxième période va de 2 mois à 3 ans (36 mois). La durée variera essentiellement en fonction du passé professionnel du travailleur, c'est-à-dire du nombre d'années durant

lesquelles il a travaillé comme salarié (et a donc cotisé à l'assurance-chômage) ou a été assimilé à un travailleur salarié (notamment des périodes de maladie).

Les deux premiers mois, les allocations seront pareilles aux allocations actuelles : 60% du salaire perdu plafonné à 2064,81 € pour les chefs de ménage, 55% du salaire perdu plafonné à 2019,88 € pour les isolés, 40% du salaire perdu plafonné à 2019,88 € pour les cohabitants). Cette période minimale de 2 mois est augmentée de 2 mois par année de passé professionnel (avec un maximum de 12 mois en tout).

Pendant les 24 mois suivants maximum (toujours par tranche de 2 mois supplémentaires par année de passé professionnel), les allocations diminueront chaque semestre pour tous les chômeurs jusqu'au forfait. Auparavant, seuls les chômeurs cohabitants subissaient une réduction progressive de leurs allocations. Désormais, cette dégressivité concerne aussi les isolés et les chefs de ménage.

La troisième période commence à la fin de la deuxième, c'est-à-dire à un moment différent pour chaque chômeur. Concrètement, au minimum un an et 2 mois après le début du chômage, et au maximum un an et 36 mois.

Durant cette troisième période, les allocations sont réduites à un forfait (montants de novembre 2012) :

- chef de ménage : 1090€ / mois,
- isolé : 916€ / mois,
- cohabitant : 484€ ou 635€ (forfait privilégié) /mois.

A tout moment, il est possible de revenir à la première période, si le chômeur retrouve du travail pendant au minimum 12 mois à temps plein (avec des nuances et des précisions trop longues à expliquer ici).

Enfin, ne sont pas concernées par cette dégressivité, les personnes suivantes : les chômeurs qui ont travaillé 20 ans (augmentation progressive jusqu'à 25 ans d'ici 2017), les chômeurs dont l'incapacité de travail de minimum 33% est reconnue, les isolés et chefs de ménage de plus de 55 ans, les travailleurs à temps partiel chefs de ménage et isolés (allocation garantie de revenus), les chômeurs temporaires.

Philippe Versailles



# HORS CADRE

## HORS CADRE

### UNE MOSAÏQUE

Le traditionnel camp chantier d'été à la Caracole, un coin de terrasse abrité mais au grand air, un stock de vieux carrelages de différentes couleurs, des marteaux, des pinces, de l'huile de bras, et l'envie de réaliser quelque chose ensemble qui puisse durer et être mis en évidence dans ce lieu d'échanges et d'aventures collectives ....



Une mosaïque...voilà l'idée...

Quelque chose de rond, ou carré, en mouvement, coloré.

Certains en ont déjà fait, d'autres ont envie d'essayer, se demandent ce que ça peut donner.

Choisir, casser, chercher la bonne place, coller (on croirait beurrer des toasts!)

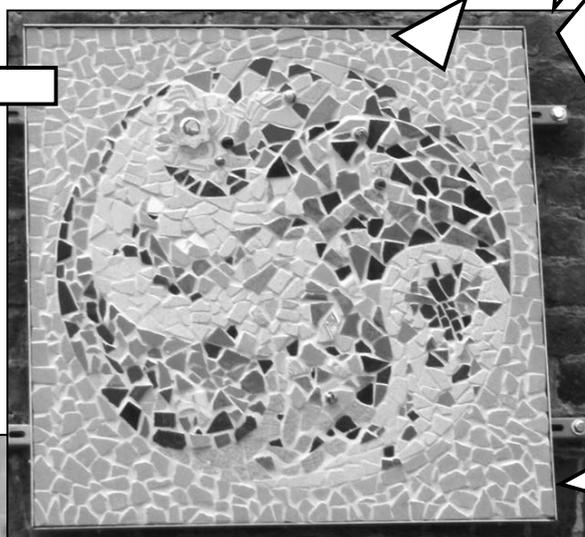
Prendre du recul pour mieux voir... Et pendant ce temps, parler, échanger. Coller bout à bout des morceaux



de carrelage, échanger mot à mot des morceaux de notre histoire, ensemble découvrir une nouvelle technique, des idées, et l'envie de continuer après, chez soi...

Nous sommes fiers du résultat...

A la fin du chantier, la grande fresque est fixée au dessus de la porte d'entrée . Ses courbes colorées disent la richesse de tout ce qu'on a pu partager.



## CA SE PASSE en Novembre

Une délégation du mouvement se rend **au conseil communal** de namur

Interjournal

**Agora** : dialogue avec l'administration de l'aide à la jeunesse

Concertation sur **la sécurité sociale**

Atelier **famille**

Atelier 'le fil' fissus, récup et échanges



Groupe de travail sur comment garantir le lien dans la séparation dans les services de l'Aide à la jeunesse

Rencontre des associations partenaires du **suivi du RGP**  
Universités populaires à ATD-Quart-Monde

Projection du film «Joseph l'insoumis» à la maison de la culture

### Et surtout :

**Les caves** : à Namur, les mardis 13 et 27 novembre.

A Andenne, les mardis 6 et 20 novembre. Et à Ciney, le lundi 19 novembre..

Le groupe des jeunes se retrouve les 16 et 30 novembre à 19h

**L'atelier** : à Andenne et à Namur les vendredis matins.

**Les permanences** vous accueillent le lundi et le jeudi à Andenne, le mardi, et le jeudi à Namur. Le jeudi à Jemelle.

**Le groupe suivi du rapport général sur la pauvreté** se voit tous les mercredis.

Et nous sommes aussi tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **bibliothèque de rue** avec les enfants.



### "LA MAIN DANS LA MAIN" le Quart-Monde en mouvement

#### Ont participé à ce numéro

d'Andenne :  
l'équipe d'Actualités Andennaises  
de Ciney-Marche-Jemelle-Bastogne :  
Chantal, Fabien  
de Namur :  
Andrée, Cécile, Philippe et  
l'équipe de rédaction et d'envoi .

#### Abonnement :

Abonnement de soutien fixé à 15 Euros/an  
Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387  
de la Fédération Luttes-Solidarités-Travail  
27, rue Pépin- 5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 40 Euros sont  
déductibles des impôts.

Montant à verser sur le compte  
IBAN BE 23 2500 08303891  
BIC=GEBABEBB  
de CARITAS SECOURS francophone  
(Délégation de NAMUR - LUXEMBOURG)  
avec comme mention :  
projet n° 05/65 (LST)  
ou projet n° 178 (LST Andenne)

#### Nos adresses de contact :

A Andenne:  
L.S.T. Andenne asbl  
Luttes-Solidarités- Travail Andenne  
Rue d'Horseilles, 26- 5.300 ANDENNE.  
Tél: 085/84.48.22  
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :  
L.S.T. Ciney-Marche asbl  
Route de France,5  
5377 BAILLONVILLE  
Tél: 0479/28.90.57  
ciney-marche@mouvement-LST.org

Province du Hainaut:  
Fabien Lardinois  
Rue de l'Escaloperie,1  
7040 QUEVY-LE-GRAND  
Tél: 065/88.59.50- 0479/28.90.57

A Namur :  
L.S.T.asbl  
Luttes-Solidarités-Travail  
Rue Pépin. 27 5.000 NAMUR  
Tél: 081/22.15.12  
namur@mouvement-LST.org

A Tubize:  
Claire Goethals  
Rue du centre, 19- 1460 Virginal  
Tél:067/64.89.65  
tubize@mouvement-LST.org

#### adresse du site LST

[www.mouvement-lst.org](http://www.mouvement-lst.org)

#### Chers lecteurs

**N'hésitez pas à nous contacter...**  
**Nous attendons vos articles,**  
**vos remarques, un petit coup de fil...**  
**Bonne lecture !**

#### Avec le soutien

de la Communauté française  
(Ministère de la Culture et des Affaires Sociales)  
et de la Région wallonne  
(direction générale de l'économie et de l'emploi)